

# FICHE-MOBILITE DE CHIMAY



# Sommaire

CADRE MÉTHODOLOGIQUE .....	3
1. FICHE DESCRIPTIVE DE LA COMMUNE .....	3
1.1. CARTE.....	4
1.2. PLANS ET PROGRAMMES D’ACTION .....	5
1.3. ORGANES CONSULTATIFS .....	5
1.4. PERSONNES RESSOURCES INTERNES À L’ADMINISTRATION .....	5
2. ÉTAT DES LIEUX AU NIVEAU DE L’OFFRE DE TRANSPORT.....	6
2.1. MODES ACTIFS.....	6
2.2. OFFRE SNCB.....	6
2.3. OFFRE TEC - OTW.....	7
2.4. OFFRE TRANSPORTS À LA DEMANDE (TAD).....	7
2.5. OFFRE AU NIVEAU AUTOPARTAGE ET COVOITURAGE .....	8
2.6. SITE POTENTIEL POUR UN MOBIPÔLE (PÔLE D’ÉCHANGE MULTIMODAL).....	8
3. ANALYSE DES ENJEUX ET RECOMMANDATIONS EN TERMES DE MOBILITÉ .....	10
3.1. ANALYSE DES ENJEUX.....	10
3.2. RECOMMANDATIONS .....	10
4. CARTE GÉNÉRALE DE CHARLEROI MÉTROPOLE .....	11

# Cadre méthodologique

## Pourquoi cette fiche-mobilité ?

Cette fiche-mobilité est un outil d'aide à la décision pour les élus, agents et opérateurs communaux actifs, directement ou indirectement, dans le transport de personnes au niveau local. Elle rassemble les informations internes de vos services et les données mobilité relatives à votre commune. Ces informations constituent une base pour construire tout dossier, alimenter toute réflexion ou tout débat sur les besoins en déplacements de votre territoire et les enjeux qui en découlent.

Cette fiche-mobilité est le complément naturel des démarches déjà lancées ou réalisées par les communes (PCM, PCS, PCDR) ou du Plan Urbain de Mobilité (PUM) à venir au niveau du territoire de Charleroi Métropole. Elle est le fruit des consultations et analyses de terrain avec les élus, les agents communaux et les opérateurs de transport, tels le TEC. Elle se veut un outil simple, accessible et compréhensible du plus grand nombre afin que tout un chacun puisse appréhender au mieux les nombreux enjeux liés à la mobilité des personnes sur chacune des communes de Charleroi Métropole.

## Quels sont les objectifs de cette fiche-mobilité ?

Concrètement, cette fiche-mobilité poursuit trois objectifs :

- **1° répondre aux besoins des citoyens en matière de transports**, en rassemblant toutes les informations et données disponibles pour aider la commune à répondre à des appels à projets à venir en matière de mobilité ;
- **2° trouver une solution sur mesure pour les publics les plus isolés et précarisés** (enjeu de mobilité inclusive) afin de renforcer l'égal accès aux services de base essentiels à l'existence du quotidien ;
- **3° mobiliser les ressources de la commune pour atteindre**, à son niveau, **les objectifs de parts modales que la Wallonie s'est assignée dans la Note FAST 2030** (décrits dans la Stratégie Régionale de Mobilité<sup>1</sup>).

Les objectifs de parts modales sont repris dans le tableau ci-dessous. Chaque niveau de pouvoir est amené à s'impliquer au niveau de son territoire d'action pour atteindre ces objectifs et réduire la place prédominante de la voiture.

	2017	2030
Marche	3	5
Vélo	1	5
Bus	4	10
Train	9	15
voiture	83	60
<b>TOTAL</b>	100	95

Réduire les besoins en déplacement de 5%  
→ COWORKING

## 1. Fiche descriptive de la commune

Qu'il s'agisse d'animer un débat au sein d'une commission consultative, de répondre à un appel à projets ou de préparer une Note au Collège afin de prendre position sur un sujet, il est essentiel de disposer des données les plus adéquates et les plus récentes. Cette partie de la Fiche-Mobilité reprend les caractéristiques qui définissent le territoire communal. Les rassembler permettra de gagner un temps important dans les appels à projets à venir auxquels votre commune participera.

<sup>1</sup> <http://mobilite.wallonie.be/home/politiques-de-mobilite/politique-de-mobilite-regionale-wallonne/strategie-regionale-de-mobilite.html>

## 1.1. Carte

La Commune de Chimay compte 9 796 habitants pour un territoire de 197,1 km<sup>2</sup>. Elle est parcourue par les réseaux suivants:

- Réseaux routiers et autoroutiers : N99, N589, N53
- Réseaux OTW-TEC : Ligne Express 109
- Réseaux modes actifs : RAVEL L156, réseau Points Nœuds (en voie de finalisation – FP Interreg Eurovélo)



## 1.2. Plans et programmes d'actions

Afin de mieux connaître les besoins en mobilité de ses habitants, la Commune de Chimay s'est impliquée dans les plans et programmes suivants :

- Programme Communal de Développement Rural : oui (2009)
- Plan Communal de Mobilité : non
- Politique Locale Energie Climat (POLLEC) – Convention des Maires : oui
- PCS 2020-2025 : oui
- Stratégie de Développement Communale : oui via le PCDR et le PRU
- Programme LEADER : GAL Botte Hainaut
- Autre(s) programme(s) : Plan de rénovation urbaine (PRU)

Au niveau de son Plan Stratégique Transversale (PST), l'enjeu de la mobilité se retrouve via les Objectifs opérationnels n°1 « Améliorer l'accessibilité, la mobilité et la sécurité routière » et ses fiches-actions suivantes :

- FA. 1. Mettre en place un dispositif action au niveau communal
- FA. 2. Sécuriser les voiries dans les villages
- FA.3. Renforcer la place du piéton dans le centre de Chimay
- FA.4. Entamer une réflexion sur l'aménagement du terrain de l'ancienne gare SNCB
- FA.5. Implanter un mobipôle à Chimay en partenariat avec Opérateur Transport Wallonie et Mobilesem
- FA.6. Promouvoir la ligne Express Chimay-Mons
- FA.11. Désigner/engager un Conseiller en mobilité [Cem]

## 1.3. Organes consultatifs

La Commune de Chimay a institué les conseils consultatifs suivants :

- Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) : oui
- Conseil consultatif communal des aînés (CCCA) : oui - 2018-2024
- Conseil consultatif des jeunes (CCJ) : oui
- Commission Locale de Développement Rural (CLDR) : oui
- Commission communale du vélo (CCV) : non
- Autre(s) programme(s) : non

Impliquer le citoyen pour répondre aux besoins de terrain via une gouvernance participative est le moyen le plus efficace pour les faire ensuite adhérer aux services de transports qui seront mis en œuvre par la suite.

## 1.4. Personnes ressources internes à l'administration

Afin de mener à bien ces plans/programmes, la Commune de Chimay peut compter sur les personnes suivantes :

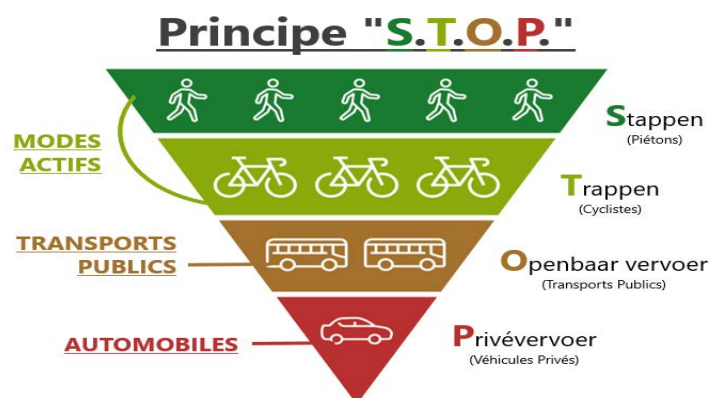
- Conseiller en Mobilité (Cem) : Sylvain Petit
- Conseiller en Aménagement territoire Urbanisme : à préciser
- Référent EMSR (Corps enseignant) : oui
- Conseiller en Energie : voir coordinateur Pollec
- Coordinateur POLLEC : Kevin Bouchez [conjointement avec Momignies]
- Autre(s) personne(s) – conseiller(s) : non

L'objectif est ici de constituer une équipe-projet qui travaillera de manière décloisonnée, transversale afin de mettre en commun leurs expériences respectives et constituer les dossiers les plus crédibles dans les appels à projets à venir.

## 2. État des lieux au niveau de l'offre de transports

Répondre aux besoins en transport de ses citoyens suppose d'abord de bien connaître l'ensemble de l'offre de transport qui existe sur votre territoire communal. A défaut, elle permet aussi de voir quels opérateurs sont absents dans cette offre de services et voir ainsi comment la compléter au niveau local. Cet état des lieux est complémentaire à toute autre démarche qui serait déjà en cours (ou aurait été réalisée) sur votre commune, notamment au niveau des PCM ou des PCDR.

Cette analyse de l'offre de transports (et des réseaux d'infrastructures qui les accompagnent) s'inscrit dans le *Principe STOP* qui vise à renverser la priorité jusque-là accordée à la voiture, en mettant d'abord en avant les modes actifs (marche et vélo), les transports collectifs (transports à la demande, TEC, SNCB,...), les usages partagés de la voiture (covoiturage et autopartage), puis seulement, l'usage de la voiture à titre individuel (autosolisme). Ce principe est illustré dans le schéma ci-dessous.



### 2.1. Modes actifs

FAST 2030 vise 5 % de part modale pour la marche et 5 % pour le vélo. C'est un véritable défi pour chaque commune de Wallonie. Comment y parvenir ? En conjuguant les trois leviers suivants ensemble :

- Développer des infrastructures de qualité et sécurisées (cheminements piétons et pistes cyclables)
- Mener des campagnes de sensibilisation intensives pour mettre en avant les bienfaits du vélo et de la marche auprès du citoyen => et par là, faire évoluer les comportements de la population
- Développer les services qui en favorisent la pratique au quotidien.

Le chapitre consacré aux modes actifs sera complété prochainement avec la Ville de Chimay, notamment dans le cadre de son programme d'investissement communal.

### 2.2. Offre SNCB

Toujours dans la logique du principe STOP, cette partie décrit l'offre de service disponible sur la commune, s'il en existe une. Outre le descriptif des infrastructures et de l'offre de desserte, sont aussi précisés les services disponibles en gare ou aux points d'arrêts (PANG). La Ville de Chimay n'est plus desservie par le train mais l'ancien réseau SNCB a servi d'ossature pour structurer un RAVEL qui traverser l'entité et la relie aux communes voisines.

En terme de desserte ferroviaire, une partie du territoire de Chimay se situe dans la zone d'attraction de la gare SNCB de Couvin au départ de laquelle de nombreux chimaciens vont prendre le train vers Charleroi.

## 2.3. Offre TEC - OTW

Cette partie décrit l'offre de service du TEC desservant la commune. Les directions territoriales desservant Chimay sont celles du TEC Charleroi et du TEC Namur. Y sont listées les différentes catégories de lignes de bus (ou tram/méto) en fonction de la classification actuelle de l'Autorité organisatrice des transports et de l'Opérateur de transport wallon. Attention, avec la réorganisation des lignes en cours, cette classification est amenée à évoluer. Sont donc ici reprises les différentes catégories de lignes en date du mois d'août 2021 :

- **Ligne Express**
  - o E109 MOMIGNIES – CHIMAY – CHARLEROI
- **Ligne à forte fréquence (moins de 30 minutes)**
- **Lignes à fréquence moyenne (de 30 à 60 minutes)**
  - o 109A CHARLEROI – BEAUMONT – CHIMAY
  - o 156A CHIMAY – MOMIGNIES
- **Lignes à fréquence faible (plus de 60 minutes)**
  - o 109D CHARLEROI – CHIMAY – MOMIGNIES (Direct)
  - o 129 MACQUENOISE – MONS
  - o 132C WALCOURT – FROIDCHAPELLE – CHIMAY
  - o 136D FLORENNES – PHILIPPEVILLE – RANCE
  - o 156C CHIMAY – MARIEMBOURG / PESCHE
  - o RBUS WALCOURT – FROIDCHAPELLE

## 2.4. Offre Transports à la Demande [TAD]

De manière complémentaire aux réseaux TEC et SNCB, une offre de transport local s'est souvent développée au niveau des communes, soit sur base d'horaires fixes, soit sous forme de transports à la demande [TAD]. Sur base de l'état des lieux réalisé par l'Agence Mobilité (dans le cadre notamment de la mission demandée par la Centrale Régionale de Mobilité [CRM]), voici ici les différents types d'opérateurs desservant votre territoire communal.

Nom du service	Catégorie / secteur d'activité	Territoire desservi
Assist ASBL	STIG	
CPAS CHIMAY	STIG	
Croix-Rouge	STIG	
ETS LIENARD (Kéolis)	TC	
LIONNET Guy	LVC / TC / TX	
ML Voyages SPRL – Autocars	TC	
PCS CHIMAY	STIG	

Ce tableau est complété par votre Agence Mobilité qui en assure la mise à jour permanente, via notamment la nouvelle plateforme informatique mise à sa disposition par la Centrale Régionale de Mobilité [CRM]. Outre le relevé des opérateurs actifs desservant votre commune, un tableau de bord reprenant les indicateurs permettra d'évaluer l'état de la demande :

- Nombre d'appels provenant d'un citoyen de votre commune
- Objet de la demande du transport (courses, médical, touristique,...)
- Autre(s) critère(s) : flotte, etc...

Etant le positionnement transfrontalier du Centre de Santé des Fagnes (CSF) et dans la perspective de renforcer les liens avec son homologue de Fourmies, un transport à la demande destiné à faciliter la mobilité des patients entre les deux communes (et desservant également Momignies au passage) pour être étudié entre les deux institutions hospitalières.

Au niveau qualitatif, remarques sur la qualité de la prestation des opérateurs activés par le Call Center de notre Agence Mobilité.

## 2.5. Offre au niveau autopartage et covoiturage

Malgré le développement des modes actifs et le redéploiement des réseaux de transports publics, la voiture est et restera un mode de transport essentiel, et plus dans certaines communes que dans d'autres. Cependant, de nouveaux usages de la voiture apparaissent, en milieu urbain comme en milieu rural. Objectif : réduire l'impact de ce mode de transport au niveau de la gestion des infrastructures mais aussi inciter le citoyen à l'utiliser différemment. Deux types de services permettent de nouveaux usages et limiter ainsi l'autosolisme dans les déplacements quotidiens :

- L'autopartage, soit sur base d'une station où il est possible d'emprunter un véhicule pour un moment limité, soit par une mise en commun du véhicule (entre particuliers d'un même quartier/village ou par la mise à disposition d'un véhicule communal en dehors des heures d'ouverture des services)
- Le covoiturage afin d'augmenter le taux de remplissage par véhicule (et le faire progresser de 1,3 personne à 1,8 d'ici 2030)

Type de service (autopartage ou covoiturage)	Localisation du véhicule en autopartage / parking covoiturage	Site Internet
Covoiturage	Site potentiel à identifier	
Autopartage	Oui via Wibee (autopartage entre particuliers)	<a href="http://www.wibee.be">www.wibee.be</a>

La commune est accompagnée par l'Agence Mobilité pour étudier les pistes de développement d'un parking de covoiturage ou d'un système d'autopartage sur son territoire.

## 2.6. Site potentiel pour un Mobipôle [pôle d'échange multimodal]

Renforcer l'intermodalité sur votre territoire communal passe par le développement d'infrastructures qui faciliteront le passage d'un mode de transport à l'autre lors d'un même trajet (intermodalité). Via la Stratégie Régionale de Mobilité (SRM), la Wallonie s'est donnée pour objectif d'équiper chacune des 262 communes wallonnes d'un Mobipôle (pôle d'échange multimodal) d'ici à 2030, dans la perspective notamment des Objectifs du Développement Durable fixés par l'ONU qui visent à réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES).

Dans cette optique, la Wallonie envisage de lancer chaque année un appel à projets pour cofinancer le développement de ces mobipôles. Chaque commune est invitée à analyser les enjeux mobilité de son territoire et à identifier l'emplacement qui permettra de concentrer les flux de mobilité et d'en organiser au mieux le transfert modal. Avec le TEC desservant votre territoire et pour autant que le Collège communal en fasse expressément la demande, l'Agence Mobilité et le TEC sont disponibles pour analyser le site qui pourrait se porter candidat lors des appels à projets à venir.

Des réunions de terrain se sont tenues dès 2020 associant les services de l'Administration communale et le Collège, le TEC Charleroi et l'Agence Mobilité (ASBL Mobilesem). Le site qui a le plus de potentiel pour y développer un pôle d'échange multimodal est celui de l'actuelle gare des TEC (ancien plateau SNCB racheté par la Ville de Chimay), près duquel passe le RAVEL. Son positionnement central par rapport aux différents services présents sur le centre-ville (écoles, Horeca, ....) en font l'endroit idéal pour faciliter les flux quotidiens des travailleurs ou des étudiants.

Ces réflexions sur le futur site d'implantation du mobipôle sur Chimay-centre n'interfèrent en rien avec les réflexions en cours au sein de l'Autorité Organisatrice des Transports (AOT-SPW) qui, zone par zone, sont en train de revoir le réseau des lignes structurantes. Elles en sont complémentaires.





Au niveau de la Commune de Chimay, le Plan d'Investissement Communal (PIC) reprend les investissements suivants en matière de cheminements piétons et de pistes cyclables. Concrètement, les communes doivent intégrer dans leur PIC minimum 1/3 de leur enveloppe, des projets comprenant par exemple :

⇒ Pour les voiries :

- La création de trottoirs, de zones piétonnes, de trottoirs traversants, zones apaisées,....
- La création et la réfection de pistes cyclables, bandes cyclables suggérées, sens uniques limités, sas vélo, chemins réservés,.... . De plus amples détails au sujet de l'intégration d'aménagements cyclables sont disponibles via le site de la sécurothèque<sup>2</sup>
- La création d'espaces partagés qui favorisent les usagers actifs en limitant la place laissée aux véhicules automobiles
- La création d'infrastructures qui permettent d'accéder facilement et de manière aisée aux transports en commun
- Tout autre aménagement qui encourage une utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière.

Ainsi, en vue de préparer le dossier de candidature de la commune, nous vous invitons déjà à relever, au départ du site pressenti pour accueillir ce mobipôle, les infrastructures suivantes :

1. Création d'un parking vélo sécurisé et d'un cheminement vélo à partir des pôles d'habitat situés à 15 minutes à vélo du mobipôle
2. Création d'un cheminement piéton et traversée de chaussée dans les 100 mètres autour du mobipôle et proche de l'arrêt de bus
3. Création d'une zone d'attente sécurisée et confortable pour l'arrêt de bus
4. Amélioration de la mobilité partagée et du co-voiturage
5. Création de services supplémentaires sur le mobipôle (Exemples : un distributeur de colis BPOST, distributeur de produits locaux...) et participation de ces prestataires au financement et/ou à l'entretien des installations.

<sup>2</sup> [www.securotheque.be](http://www.securotheque.be)

## 3. Analyse des enjeux et recommandations en termes de mobilité

### 3.1. Analyse des enjeux

Les rencontres avec les différents Collèges communaux nous ont permis de relever des enjeux mobilité spécifiques à chaque territoire communal. Parmi ces enjeux, outre la qualité de l'offre au niveau des transports publics, la question de la desserte et de l'accessibilité de différents sites a souvent été relevée par les élus. Nous listons ici quelques sites qui pourraient nécessiter une meilleure connexion aux réseaux de transports publics :

- ⇒ Parc d'activité économique sur votre commune :
  - PAE de Baileux
- ⇒ Structure hospitalière sur votre commune :
  - Centre de Santé des Fagnes – Polyclinique AGRF
- ⇒ Centres culturel ou sportif de votre commune :
  - Centre Culturel Sudhaina (Baileux) – complexe sportif rassemblant piscine, hall sportif et piste d'athlétisme
- ⇒ Établissements scolaires sur votre commune :
  - réseau d'enseignement communal – Athénée Royal de Chimay (avec Internat) – Collège Saint-Joseph de Chimay – Enseignement spécialisé La Boulaie – Enseignement de promotion sociale
- ⇒ Centres de formation professionnelle – Centre Emploi :
  - ASBL Carrefour Formation – Maison Locale pour l'Emploi (Forem)
- ⇒ Autre(s) type(s) d'implantation :

De par son histoire et par les grands événements qui y sont organisés encore chaque année au niveau des sports moteurs, le site du Circuit de Chimay est également un site à (re)valoriser au niveau de l'entité de Chimay. Un processus de consultation est également en cours sur le périmètre du centre-ville de Chimay afin de voir les axes sur lesquels travailler pour redynamiser ces quartiers. La mobilité apparaît clairement comme un des axes transversaux pour réussir cette opération de redynamisation.

### 3.2. Recommandations

Relever les problèmes d'accessibilité de ces sites permettra, ensuite, de formaliser des demandes sous forme de recommandations auprès des autorités de tutelle (Fédéral, Wallonie, TEC, SNCB,...).

- ⇒ Recommandations en termes de modes actifs (marche/vélo) :
  - Toute liaison qui permettra de rejoindre le site du futur mobipôle sur Chimay-centre (Gare TEC)
  - Toute liaison qui permettra de sécuriser les modes actifs entre les villages de l'entité
- ⇒ Recommandations en terme de transports publics (SNCB – TEC) :
  - disposer d'une liaison TEC plus directe entre les gares TEC de Chimay et Couvin, cadencée sur les arrivées et départs des trains L132 arrivant à Couvin-Gare => attention cependant : cette ligne TEC plus directe ne doit cependant pas de faire au détriment des liaisons inter-villages que le TEC assure encore aux heures creuses et restent vitales pour certaines catégories de la population pour rejoindre soit Chimay, soit Couvin. Cet enjeu a déjà été mis en avant dans les OCBM de Charleroi et Namur et sera rappelé lors de l'atelier technique qui reverra l'offre TEC sur le Sud ESEM (et donc Couvin et Chimay).
- ⇒ Recommandations en terme de transports à la demande (TAD) :
  - Transport à la demande transfrontalier pour faciliter l'accès aux hôpitaux de Chimay - Fourmies
- ⇒ Recommandations en terme de services partagés au niveau de la voiture (covoiturage/autopartage) :
  - Renforcer le réseau de voitures partagées en développement actuellement entre les habitants de Chimay
  - Étudier avec le Bureau Espaces Mobilités le site qui a le plus de potentiel pour accueillir un parking de covoiturage

## 4. Carte générale de Charleroi Métropole

